

PROPOSITION D'UN CERTIFICAT D'ÉLAGAGE SPÉCIFIQUE AU PEUPLIER

Est-il nécessaire de rappeler l'insigne utilité de procéder à l'élagage de peupliers, à tout le moins si l'on a le légitime désir de valoriser au mieux son capital ligneux ?

L'objet du présent billet n'est pas de présenter ou de préciser les modalités pratiques de cet acte essentiel, divers ouvrages et articles traitent déjà de ce sujet *.

Il peut par contre s'avérer utile pour le populiculteur de disposer d'un outil susceptible, le cas échéant, de l'aider à voir reconnaître la qualité du suivi qu'il aura su assurer à ses peuplements. Un simple examen visuel ne permet pas toujours de percevoir pleinement cette qualité. Par exemple, comment savoir si, lors du déroulage, les nœuds seront circonscrits dans un noyau central de 15 ou de 20 centimètres de diamètre ?

La confiance entre vendeur et acheteur ne peut exclure que, en cas de marché, l'une ou l'autre partie puisse être lésée.

Un outil permettant de cerner au mieux la qualité de peupliers peut consister en un écrit consignait les interventions effectuées ainsi que la qualité de leur exécution. Cet écrit peut prendre la forme d'un constat tel celui proposé ci-après.

Après examen des différents types de certificats et constats d'élagage existant actuellement, tant en Belgique qu'en France (cfr article paru dans le n° 4 des Cahiers Techniques de l'objectif 1 de l'année 1996**), il a paru opportun de proposer un modèle original qui en serait en quelque sorte une compilation.

Sans vouloir verser dans une complexité excessive il nous a semblé néanmoins utile de faire mention de relevés suffisamment précis, requérant assurément de la part du rédacteur des

observations méthodiques, voire minutieuses. Nous croyons qu'il s'agit en fait du "tribut" à payer si nous voulons que ce constat ait quelque valeur, une crédibilité auprès des personnes qui auraient à le consulter.

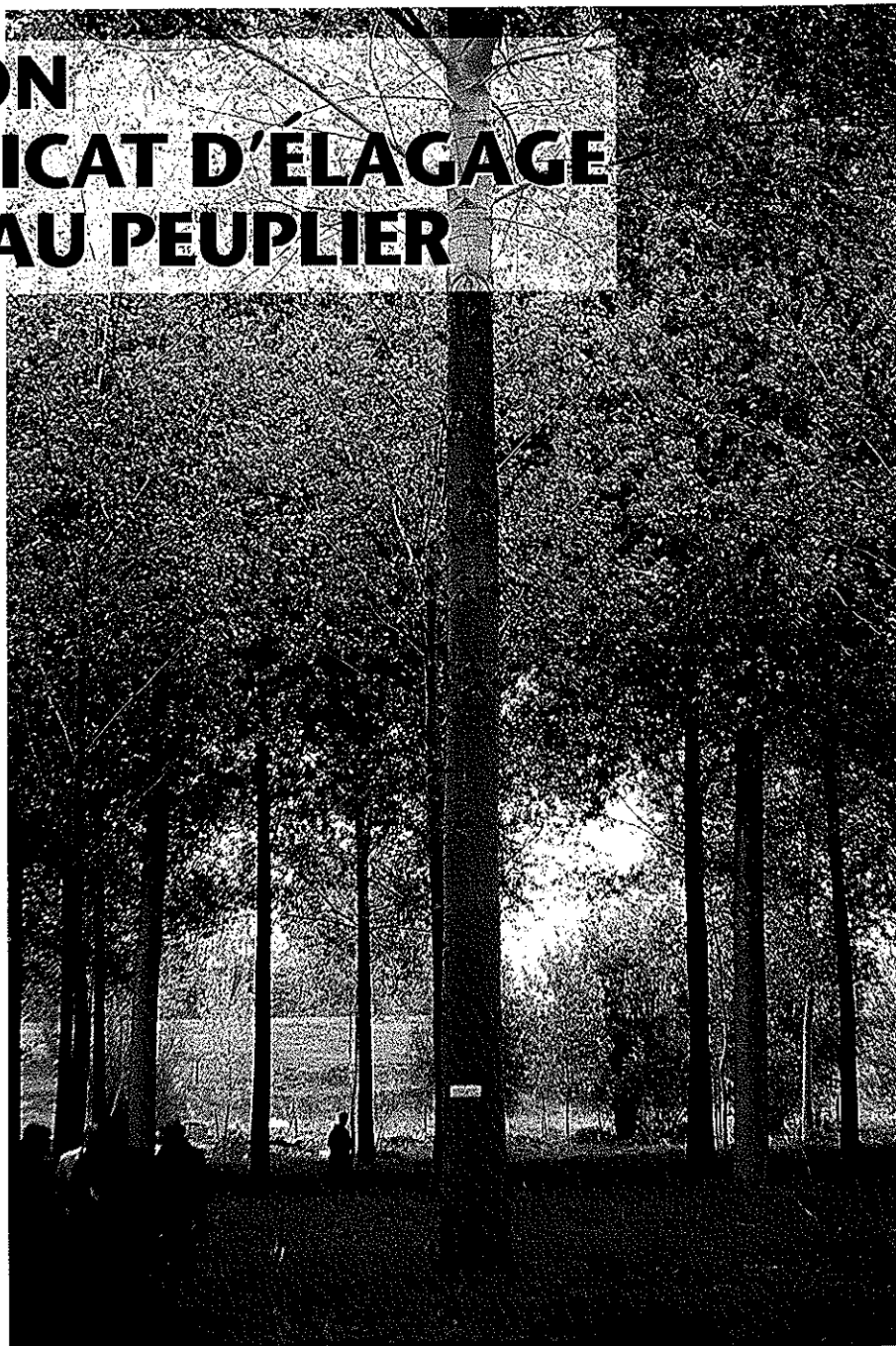
Les rubriques relatives à l'identification du (des) peuplement (s) n'appellent aucun commentaire particulier, il s'agit de renseignements classiques, du type de ceux demandés, par exemple, par l'Administration de la D.G.R.N.E. pour l'obtention des différentes primes existantes en matière de sylviculture.

Préciser les travaux réalisés antérieurement sur le (s) peuplement (s) faisant l'objet du constat peut déjà s'avérer

chose plus délicate. On ne dira jamais assez l'utilité qu'il y a à consigner par écrit "l'historique" du (des) peuplement(s) dont on a la charge...

Les renseignements relatifs à la réalisation de l'élagage nécessitent un minimum de rigueur et un sens de l'observation objective afin que le constat donne une image aussi fidèle que possible de l'état réel du (des) peuplement(s).

Certaines observations ne pourront être effectuées de suite après l'opération d'élagage, par exemple l'appréciation de l'état de cicatrisation des plaies. Le cas échéant il faudra que le constat soit effectué quelques semaines (..) après le dit élagage.



Il convient de respecter les conseils suivants :

- ◆ les observations doivent être réalisées sur des *groupes d'arbres* (10, 20... éviter de choisir, de sélectionner certains arbres parmi d'autres, ce qui est un réflexe tentant mais à proscrire absolument !). Plus le groupe est important, plus les observations seront fiables. Ce(s) groupe(s) d'arbres doit (doivent) être le reflet de *l'état moyen* des arbres
- ◆ éviter les (groupes d') arbres situés en bordure de peuplement. La lumière y est plus abondante, les arbres y sont donc fréquemment plus gros, souvent aussi d'une rectitude moindre et, ce qui nous intéresse d'avantage dans le cas présent, plus souillés par des rejets sur plaies d'élagage.
- ◆ éviter les accès principaux. Les arbres, pour diverses raisons y sont parfois plus soignés que ne le sont les arbres situés au sein des peuplements...
- ◆ pour une facilité d'interprétation et une uniformisation des données, ramener ces dernières à des fréquences (arrondies) sur 10 arbres.

Par exemple si, sur un groupe de 30 arbres observés vous avez 22 arbres où l'élagage est correct, 6 où les plaies sont trop rases et 2 où il y a présence de chicots remplissez le constat comme suit :

Réalisation :

(à apprécier sur un ou plusieurs groupes de 10 arbres voisins immédiats l'un de l'autre, en milieu de peuplement par exemple, éviter les accès principaux)

- ☐ Correcte
sur approximativement7.... arbres / 10 arbres
- ☐ Trop rase (bourrelet cicatriciel abîmé)
sur approximativement2.... arbres / 10 arbres
- ☐ trop longue (présence de chicots)
sur approximativement1.... arbres / 10 arbres

Si pratiquement tous les élagages vous paraissent corrects, il suffit de cocher la case en regard de la mention : ☒ Correcte

La démarche est semblable pour ce qui concerne l'état des plaies d'élagage. Si, par exemple, la majorité des plaies sont en cours de cicatrisation, il suffit de cocher la case en regard de la mention en voie de cicatrisation.

Il peut être utile par ailleurs de préciser en sus que les plaies sont nettes et de cocher également la case correspondante.

Si, au contraire vous constatez des dégâts d'insectes (trous d'où émerge de la sciure par exemple...) à raison de 7 dégâts sur un total de 60 plaies examinées vous complétez le formulaire de la façon suivante :

- ☐ en voie de cicatrisation18....plaies / 20 plaies
- ☐ dégâts d'insectes2....plaies / 20 plaies

In fine une appréciation globale, exprimée de façon simple, sera donnée

Pour minimiser le risque d'être taxé de partialité, le propriétaire, ou le gestionnaire de peupleraies pourra, plutôt que d'effectuer lui-même le constat, le faire réaliser par une tierce personne qualifiée en la matière.

Le présent constat n'a aucune valeur légale, ne répond à aucune obligation administrative ou autre. Il s'agit simplement d'un outil qui, s'il est utilisé de façon scrupuleuse et objective, peut constituer un "plus" pour la carte

d'identité de peuplements qui, un jour, seront mis en vente.

par Ir J.-Ph. BAUVIN
Institut Supérieur Agricole de
la Province de Hainaut - CARAH.

* cfr, par exemple, la brochure "La populiculture en Hainaut" maintenant disponible auprès

- du CPH Centre de Populiculture du Hainaut asbl, rue P. Pastur 11. B-7800 Ath,
- de la DGRNE -DNF : Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement - Division Nature et Forêts, Avenue Prince de Liège, B-5100 Jambes.

** publication du CPH dans le cadre de la convention CPH/CARAH-R.W. (mesure n° 1. 1. 5./Projet no 4 Objectif 1 Hainaut) "Revalorisation des peupleraies hennuyères par une populiculture de qualité en Province de Hainaut".

Élaguer : indispensable moyen de valoriser le peuplier.



CONSTAT D'ÉLAGAGE - PEUPLIER

PROPRIÉTAIRE :

Nom - Prénom (Société)

Adresse

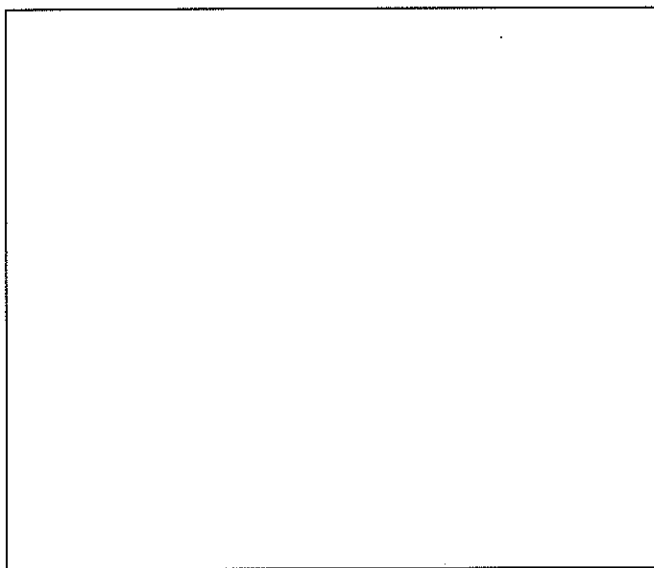
IDENTIFICATION DU PEUPELEMENT :

Références cadastrales : Commune :

Section : N°

joindre éventuellement un extrait de matrice cadastrale.

Situation schématique :



Clones :

1)

2)

3)

Situation approximative sur le plan ci-dessous ou sur extrait de matrice cadastrale

Surface du peuplement concerné par le présent constat d'élagage : ha

Année de plantation :

Clone 1) : écartement

Clone 2) : écartement

Clone 3) : écartement

TRAVAUX RÉALISÉS ANTÉRIEUREMENT :

Années	Nature des travaux	Observations

ÉLAGAGE RELATIF AU PRÉSENT CONSTAT :

Élagage entrem etm. (approximativement)

Circonférence moyenne à 1,50 m :cm (moyenne obtenue par au moins dix mesures)

Rapport hauteur élaguée (une fois le présent élagage réalisé) / hauteur totale = (approximativement)

Réalisation :

(à apprécier sur un ou plusieurs groupes de 10 arbres voisins immédiats l'un de l'autre, en milieu de peuplement par exemple, éviter les accès principaux.)

- ☐ Correcte
sur approximativement arbres / 10 arbres
- ☐ Trop rase (bourrelet cicatriciel abimé)
sur approximativement arbres / 10 arbres
- ☐ trop longue (présence de chicots)
sur approximativement arbres / 10 arbres

État général des plaies d'élagage : Cas accidentels :

- ☐ Fermées plaies / 20 plaies
- ☐ en voie de cicatrisation plaies / 20 plaies
- ☐ ouvertes plaies / 20 plaies
- ☐ écoulements plaies / 20 plaies
- ☐ dégâts d'insectes plaies / 20 plaies
- ☐ nettes plaies / 20 plaies
- ☐ fibreuses plaies / 20 plaies
- ☐ gourmands plaies / 20 plaies
- ☐ autres cas plaies / 20 plaies

Appréciation globale :

.....

.....

.....

Constat effectué par :

Date :

.....

.....